

RAPPORT DE LA COMMISSION

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 800'000.- pour financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux du réaménagement de la RC 1 – étape 5 – entre le carrefour du Banc-des-Pauvres, à St-Prex, et la limite communale de Morges, sur les Communes de St-Prex, Lully et Tolochenaz

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 26 août 2021, à la salle Romane, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Anne-Laure Botteron-Métraux, de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-Christophe Birchler, Pierre Volet, Jean-François Cachin, Cédric Echenard, Stéphane Rezso, Pierre-Alain Favrod, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Claude-Alain Gebhard (qui remplace Cloé Pointet), Olivier Epars (qui remplace Alice Genoud), Jean-Luc Chollet (qui remplace José Durussel), et de M. Jean-François Thuillard, président. Mmes Alice Genoud, Cloé Pointet, et M. José Durussel étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était accompagnée de MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Pierre Bays, chef de la division infrastructures (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Cheffe de département indique qu'il s'agit de la continuité de ce qui a déjà été réalisé sur la RC 1 à d'autres lieux. Il s'agit de la 5^e étape, entre Morges et St Prex. La requalification de ce tronçon de route, très roulant et urbain, nécessite de séparer les trafics. La réalisation de la voie verte de l'agglomération est également portée par la région.

Ce crédit d'étude a pour objectif une requalification routière. Cette requalification implique la redistribution des espaces entre les modes de transport, ainsi que de l'intégration paysagère. Ce projet est développé en collaboration avec la Région de Morges ainsi que les communes concernées. L'étape 5 sera traitée avant l'étape 4 en raison des retards de planification. Une préconvention vient d'être signée pour l'étape 4 dont la planification avance néanmoins. Le tronçon est situé à la sortie de Morges Ouest en direction de St Prex.

Concernant la situation existante, cette route date des années 1960, avec beaucoup de voitures et peu de mobilité douce. Elle implique de nombreuses contraintes de part et d'autre (cordons boisés, murs, etc.), avec peu d'espace dans certains endroits. L'état de la chaussée comporte des ornières et celle-ci devra faire l'objet d'un entretien. Le franchissement du Boiron, avec des trottoirs non revêtus, pose problème. Les bandes cyclables sont provisoires et datent de 2020. L'idée est de réaménager ce tronçon pour lui donner des largeurs de voies qui soient conformes aux normes, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le concept de l'avant-projet retenu pour la suite des études et convenu entre les différents partenaires comporte une partie d'entretien ainsi que la création d'aménagements piétons et de traversée. La voie verte sera fusionnée avec la RC 1 sur certains tronçons. Les accès latéraux et les carrefours seront améliorés, et de

nouveaux arrêts de bus, conformes à la Lhand, seront créés. Dans les zones à 80 km/h, le trafic cycliste sera sorti de la RC 1, avec des pistes cyclables séparées et dénivelées par rapport à la chaussée, dont une piste mixte pour les piétons, côté lac. A certains endroits, cette piste mixte sera commune avec la voie verte, un aménagement un peu plus large que les 3 m prévus, soit 5 m. Dans les secteurs à 60 km/h, il est considéré comme acceptable de disposer d'une bande cyclable au moins sur un côté de la chaussée. La géométrie du giratoire sera corrigée, celle des ilots améliorés. Des traversées piétonnes seront intégrées et l'intersection avec la voie mixte sera organisée. Le but de ce crédit d'étude est aussi de confirmer les aménagements prévus avec les partenaires, selon les principes convenus.

3. DISCUSSION GENERALE

Concernant la réalisation en plusieurs étapes, il est répondu que l'objectif à terme est toujours le même. Plusieurs tronçons sont déjà réalisés sur la RC 1 comme entre Mies et Founex. La planification du secteur de Prangins a commencé sur plusieurs km.

S'agissant du budget de communication de CHF 50'000 du Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) il est précisé qu'il s'agit par exemple de réaliser un flyer pour informer les riverains avant l'enquête pour qu'ils s'approprient le projet. En phase d'enquête, une présentation publique a lieu dans chaque commune. Lorsqu'il y a de multiples partenaires, la gestion financière des mandats ainsi que la répartition des coûts est confiée au BAMO.

La Région de Morges s'investit dans ce projet depuis de nombreuses années, selon un de ses représentants-commissaire. La dangerosité de ce tronçon pour les cyclistes à l'heure actuelle est relevée, avec un trafic qui a explosé ces dernières années. L'importance de sécuriser la mobilité douce et ce crédit d'étude va dans le bon sens. La forte volonté des communes de voir aboutir ce projet est relevée.

Un commissaire travaille à 60% pour la Région de Morges et collabore avec la DGMR à la coordination de ce projet. Il conseille les communes partenaires et sera aussi concerné par l'étape 4. Il n'a pas d'intérêt économique à ce que ce projet soit adopté ou non. Il défend également la part communale du crédit d'étude devant le Conseil communal de St Prex. Au niveau des comptages, ce tronçon voit passer 250 vélos par jour, ce qui indique déjà une demande conséquente à l'heure actuelle, demande qui va certainement encore s'intensifier. Le traitement lourd de cet axe paraît justifié et le crédit cohérent.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La discussion n'est pas demandée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Froideville, le 8 octobre 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard*